

Cahier des charges des sacristains de l'église St-Maurice

Liturgie :

Le rôle des sacristains est de préparer ce qui est nécessaire à la célébration du culte et de ranger ensuite ce qui doit l'être. Avant et durant la célébration, ils veillent à ce que le célébrant dispose de tout ce dont il a besoin. Ils préparent les vêtements liturgiques et éventuellement le calice, les burettes et l'encensoir surtout lorsque ce n'est pas un prêtre de la paroisse qui célèbre la messe. De façon générale, ils accueillent et aident de leur mieux les prêtres célébrant à St-Maurice. Lorsqu'ils fonctionnent comme sacristains, ils se font les plus discrets possible. Ils accueillent avec gentillesse les enfants de chœur, les instruisent de leurs devoirs et interviennent en cas de problème.

Ils mettent en place les fleurs et procèdent avec une aide éventuelle à la décoration de l'église (par exemple, crèche à Noël). Ils entretiennent les chandeliers et changent les cierges (jaunes durant l'Avent et le Carême, blancs le reste de l'année). Ils devront décorer l'autel, le sanctuaire, le chœur et la sacristie. Ils essayeront de favoriser les dons de fleurs ou les acquerront au meilleur coût possible. Il n'y a pas de décoration ou de fleurs pendant l'Avent (sauf 3^{ème} dimanche) et le Carême (sauf 4^{ème} dimanche).

Ils sont responsables de la sonnerie des cloches qui doivent être sonnées :

- tous les jours pour l'Angélus,
- un quart d'heure avant chaque messe ou office (et pendant 10 minutes au plus),
- lorsqu'elles sont requises par les Autorités religieuses ou civiles.

Entretien et surveillance:

Les sacristains se consacrent à l'entretien de l'église et de toutes les salles annexes: sacristie, morgue, etc. Ils nettoient les locaux. En cas de nécessité, une proposition de grand nettoyage annuel par des externes peut être faite au Conseil. Ils ouvrent l'église le matin et la referment le soir. Ils surveilleront les dégradations à l'intérieur de l'église. Ils assurent de façon générale la surveillance de l'église et prennent des mesures en ce sens. Si l'horloge n'est pas à l'heure ou sonne de façon inappropriée, ils avertissent le Conseil.

Ils assurent le renouvellement du linge, sa propreté, son rangement dans la sacristie. Ils surveilleront la propreté des nappes d'autel avant la messe du dimanche. Le linge qui ne peut pas être lavé par les sacristains peut être porté à la Visitation. On veillera à ce que les corporaux, purificateurs et manuterges soient repassés comme il convient.

Ils assurent le renouvellement :

- des hosties (0556161625, Maigrage ou Montorge, 100 grandes et 2000 petites),
- du vin de messe (en demander au Conseil),
- des cierges (en demander au Conseil),
- des lumignons,
- des ampoules,
- des produits d'entretien.

Les objets précieux ou anciens (calices, statues, tableaux, chasubles, etc.) ne doivent être nettoyés que par des personnes compétentes ou selon leurs directives. Dans le doute, il est préférable de ne rien faire. On évitera absolument de confier le nettoyage des objets précieux à des personnes se présentant spontanément pour le faire, même si ils montrent des certificats ou des autorisations.

Les tronc seront vidés si possible tous les jours, mais au moins tous les 3 jours. Les quêtes seront versées rapidement sur les comptes correspondants mais au minimum tous les mois.

Lors des concerts, les sacristains ouvrent et ferment l'église et surveillent la bonne tenue des musiciens. Ce travail supplémentaire est payé (50 frs) à part directement par les organisateurs.

Le chauffage de l'église n'est pas à charge des sacristains.

Accueil :

Le « concierge de l'église » est devenu « diplomate de la paroisse ». Certes le plus grand domaine d'activités des sacristains reste encore et toujours la préparation des célébrations liturgiques et la responsabilité de l'église mais les sacristains deviennent souvent les représentants de la communauté auprès des personnes cherchant une aide. Mais ils resteront discrets dans leurs interventions et n'accosteront pas chaque personne entrant dans l'église. Ils auront soin d'être un trait d'union et non un barrage...

Chaque semaine, ils impriment le calendrier d'occupation de l'église et le mettent à disposition à la sacristie. Les prêtres de la paroisse sont compétents pour autoriser les célébrations liturgiques, messes, mariages, enterrements. Le Conseil est compétent pour autoriser les concerts et répétitions.

Ils avertiront les personnes nécessaires en cas d'enterrement : organiste, chœur, etc.

Responsabilité :

Les deux sacristains sont responsables devant le Conseil de préserver au mieux l'église et les objets qu'elle contient. L'église et la plupart de ce qu'elle contient appartient à l'Etat qui les met à disposition de la paroisse St-Maurice. Nul n'a le droit de prendre des objets et de les emporter de l'église, même s'il est prêtre, fonctionnaire du Musée ou des Biens Culturels, photographe de presse ou musicien. En cas de doute, il faut aviser sans retard un membre du Conseil.

Organisation :

Bien qu'ils dépendent du Conseil, il est vivement souhaité que les sacristains s'arrangent entre eux comme ils le désirent pour la répartition et l'organisation de leur travail, en respectant le nombre d'heures prévu pour chacun. Mais en cas de problème, il est toujours possible d'appeler un membre du Conseil qui accordera l'aide nécessaire. Lorsque l'organisation du travail pour une semaine ou un mois aura été déterminée, une copie de cette organisation sera envoyée à paroisse@stmaurice-fribourg.ch Chaque année, un point de situation sera fait avec le Conseil.

Listes des tâches régulières :

Ouverture de l'église chaque jour entre 6h et 8h *10 minutes*

- ouvrir les deux portes
- allumer la lumière dans le fond s'il ne fait pas assez jour (et la crèche s'il y a lieu)
- contrôler que la lampe de sanctuaire est allumée (sinon, changer le cierge)

Fermeture de l'église chaque jour entre 18h30 et 20h *10 minutes*

- contrôler que la lampe de sanctuaire est allumée (sinon, changer le cierge)
- contrôler qu'il ne reste personne dans l'église
- éteindre les lumières (et la crèche s'il y a lieu)
- fermer les deux portes

Messe de 17h30 le samedi soir et de 9h30 le dimanche *2 heures*

- déclencher l'alarme
- s'il y a la crèche, enlever l'alarme de la crèche
- si nécessaire, allumer les lampes de l'église
- contrôler que la lampe de sanctuaire est allumée (sinon, changer le cierge)
- contrôler la veilleuse devant St-Victor
- éventuellement rajouter des lumignons près de la Vierge
- enlever les cordes
- contrôler la propreté de l'autel, enlever mouches et traces de cire, contrôler la nappe, enlever les fleurs qui sont défraichies
- contrôler l'état des cierges, éventuellement les couper et/ou les remettre droits
- contrôler les sièges pour les célébrants
- de Pâques à la Pentecôte, mettre le cierge pascal à sa place
- préparer l'autel : mettre une croix et 2 cierges
- préparer les ornements et les mettre sur la crédence
- préparer le calice : purificateur, en contrôler la propreté, si nécessaire en changer, patène, grande hostie, pale, voile, clef du tabernacle
- préparer les burettes : contrôler la propreté, si nécessaire changer le manuterge, mettre le vin et l'eau, les déposer sur la crédence
- si nécessaire, préparer la clochette, les coussins, l'encens, les flambeaux
- sortir le missel et le livre des lectures
- sonner les cloches qui annoncent la messe
- allumer les cierges de l'autel et du maître-autel
- préparer les micros, micro-cravate pour le prêtre, en expliquer le fonctionnement si nécessaire
- accueillir prêtre, enfants de chœur, organistes, lecteurs
- donner 10 frs pour l'intention de messe et faire signer le prêtre
- contrôler le niveau d'amplification des micros/haut-parleurs
- faire la quête
- s'il n'y a pas de servants, sonner la clochette à l'élévation
- ranger, éteindre les lumières, remettre les alarmes

Messe de 8h les mardis et vendredis d'hiver *1 heure*

Messe de 12h le mercredi

- déclencher l'alarme
- s'il y a la crèche, enlever l'alarme de la crèche
- si nécessaire, allumer les lampes de l'église
- contrôler que la lampe de sanctuaire est allumée (sinon, changer le cierge)
- contrôler la veilleuse devant St-Victor
- éventuellement rajouter des lumignons près de la Vierge
- enlever les cordes
- contrôler la propreté de l'autel, enlever mouches et traces de cire, contrôler la nappe, enlever les fleurs qui sont défraîchies
- contrôler l'état des cierges, éventuellement les couper et/ou les remettre droits
- contrôler les sièges pour les célébrants
- de Pâques à la Pentecôte, mettre le cierge pascal à sa place
- préparer les ornements et les mettre sur la crédence
- préparer le calice : purificateur, en contrôler la propreté, si nécessaire en changer, patène, grande hostie, pale, voile, clef du tabernacle
- préparer les burettes : contrôler la propreté, si nécessaire changer le manuterge, mettre le vin et l'eau, les déposer sur la crédence qui est dans le mur
- si nécessaire, préparer la clochette, les coussins, l'encens, les flambeaux
- sortir le missel et le livre des lectures
- sonner les cloches qui annoncent la messe
- allumer les cierges du maître-autel
- s'il n'y a pas de servants, sonner la clochette à l'élévation
- ranger, éteindre les lumières, remettre les alarmes

Nettoyage du chœur (une fois par semaine) *1 heure*

- contrôler que la lampe de sanctuaire est allumée (sinon, changer le cierge)
- passer l'aspirateur dans le chœur
- passer le chiffon sur les stalles
- nettoyer le maître-autel, enlever mouches et traces de cire, contrôler la nappe, couper les cierges et les remettre droits, enlever les fleurs qui sont défraîchies
- nettoyer l'autel, enlever mouches et traces de cire, contrôler la nappe, enlever les fleurs qui sont défraîchies
- contrôler le cierge pascal, le couper et le remettre droit
- avec précaution, enlever la poussière sur les autels, anges, etc.

Nettoyage de la nef (une fois par semaine) *1h30*

- passer l'aspirateur dans la nef
- passer le chiffon sur les bancs
- nettoyer les autels latéraux, enlever mouches et traces de cire, contrôler la nappe, couper les cierges et les remettre droits, enlever les fleurs qui sont défraîchies

Nettoyage de la tribune (une fois par semaine) *1 heure*

- passer l'aspirateur sur le parquet
- passer le chiffon sur la balustrade et le siège de l'orgue

Nettoyage de la sacristie (une fois par semaine) *30 minutes*

- changer les linges de la sacristie et des toilettes
- nettoyer le sol et la crédence
- vider les poubelles
- contrôler l'encensoir et la navette
- contrôler les hosties et le vin
- « nettoyer » les tables à documentation du fond de l'église

Nettoyage de la morgue (une fois par mois et après chaque utilisation) *1 heure*

Se procurer et arranger les fleurs (une fois par semaine) *1 heure*

- pas de fleurs pendant l'Avent et le Carême, sauf 3^{ème} dim. de l'Avent, 8 décembre, 4^{ème} dimanche de Carême et autres fêtes)
- fleurs correctes durant l'année : 2 petits bouquets sur le maître-autel, un plus grand bouquet près de l'autel
- un beau bouquet devant les deux autels de la Vierge, le 8 décembre et le 15 août
- un petit bouquet devant l'autel de la Vierge à l'Enfant en mai (mois de Marie) et en octobre (mois du Rosaire)
- de beaux bouquets pour Noël, Jeudi-Saint + Pâques, St-Maurice, Premières Communions, Confirmations

Vider les troncs (deux fois par semaine) *10 minutes*

Payer les quêtes (au moins une fois par mois) *30 minutes*

- remplir la liste et l'envoyer à Walter et à Pierre
- verser l'argent

Lessive (une fois par mois) *1 heure*

- vider le sac
- laver ou faire laver
- repasser ou faire repasser en respectant le pliage
- ranger le linge propre

Enterrement 1ère partie *2 heures*

- mettre les panneaux
- ouvrir et fermer la morgue
- préparer l'église pour la veillée

Enterrement 2ème partie *2 heures*

- préparer l'église pour la messe de Requiem

Nettoyer chandeliers (une fois par mois) *2 heures*

Changer les nappes de l'autel et du maître-autel (une fois par mois) *1 heure*

Préparer le reposoir du Jeudi-Saint (tous les deux ans)

Changer tous les cierges (4 fois par année)

Total des activités à faire régulièrement : 55 heures/mois

| | | |
|-------------|-----------|--------------------------------|
| François | 27 heures | au moins un week-end de congé |
| Cathy | 11 heures | organisation, quêtes et troncs |
| Juan-Carlos | 11 heures | pas plus de 2 week-ends |
| Lauris | 8 heures | pas plus de 2 week-ends |
| | 57 heures | |

approuvé en Conseil le 26 mai 2010